

A. AULARD
Professeur à l'Université de Paris

LA PAIX FUTURE

D'APRÈS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET KANT

Conférence faite à la Sorbonne pour les Amis de l'Université de Paris
le 7 mars 1915

2me *ÉDITION*



LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard saint-michel, PARIS

Prix : 50 c.

LA

PAIX FUTURE

LA

PAIX FUTURE

A. AULARD
Professeur à l'Université de Paris

LA PAIX FUTURE

D'APRÈS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET KANT

Conférence faite à la Sorbonne
pour les Amis de l'Université de Paris
le 7 mars 1915

DEUXIÈME ÉDITION



LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, BOULEVARD SAINT-MICHEL, PARIS

1915

AVERTISSEMENT

Je n'avais point rédigé cette conférence. J'ai improvisé, selon mon habitude, sur de courtes notes. Depuis, on m'a demandé de publier ces notes. J'ai dû (faute de temps), non pas les rédiger, mais les développer en forme de causerie familière, où le lecteur excusera des négligences, un ton hâtif, du laisser aller. Tout cela serait à récrire à tête reposée, à compléter par des nuances qui manquent trop, surtout par des considérations sur la place que la politique de Kant occupe dans sa philosophie. Mais on m'a dit que la publication de ces idées et de ces faits pouvait être utile à l'heure actuelle; je me suis pressé : d'où la forme, par trop improvisée, de ces pages. — Les citations de Kant sont empruntées à la traduction des écrits politiques de ce philosophe par J. Barni : *Éléments métaphysiques de la doctrine du droit*, etc. (suivis de la *Paix perpétuelle*), Paris, libr. Durand, 1853, in-8°. Cette traduction m'a paru exacte et intelligente, d'après les quelques passages que j'ai comparés avec l'original. Je n'ai pas, dans mes citations, distingué la *Doctrine du droit* de la *Paix perpétuelle*, ni indiqué, en références, les pages du volume. Ce sont les pages 169 à 229, et 289 à 304.

LA PAIX FUTURE

D'APRÈS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET KANT

CONFÉRENCE

FAITE A LA SORBONNE, POUR LES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

LE 7 MARS 1915

MESDAMES, MESSIEURS,

La guerre actuelle, la guerre que nous soutenons contre le militarisme prussien, contre l'Allemagne prussianisée, n'est que la continuation de la Révolution française.

Nous combattons pour la même cause que combattaient nos aïeux en 1793 et en l'an II.

Comme l'a dit M. le Président de la République, à la fin de son message du 4 août 1914, la France « représente une fois de plus, devant l'univers, la liberté, la justice et la raison ».

Oui, c'est la même guerre pour le droit nouveau contre le droit ancien, et la victoire de Valmy a eu pour suite lointaine, mais directe, la victoire de la Marne, qui a fait reculer la tyrannie allemande, qui a fait reculer le droit ancien, le droit de la force.

Nos soldats sont les fils des soldats de l'an II; ils risquent leur vie pour le même idéal

(*vivre libre ou mourir!*), avec la même énergie et avec la même gaîté. Les étrangers alors admiraient cette gaîté des « sans-culottes » devant l'ennemi, leurs chansons narquoises, leurs rires, parfois même leurs folâtreries d'enfant. Ainsi, et je le sais, des attachés militaires de nations neutres sont frappés de la belle humeur de nos soldats, et la signalent à leurs Gouvernements comme un indice de notre robustesse nationale et un présage de notre victoire.

Cette confiance gaie inspire les lettres que je reçois de nos nombreux étudiants qui se trouvent en ce moment sur le front. L'un d'eux, englué dans les fanges du Nord, nargue la boue par son rire, et, se souvenant que Musset a rimé une ballade à la lune, il rime, aux tranchées, une *ballade à la boue*, drôle et fine, que ses camarades déclament avec lui, sous le feu du Teuton. J'aurais dû vous apporter cette ballade, vous la lire ; mais je ne l'ai plus ; mon premier mouvement a été de l'envoyer au *Bulletin des armées*.

C'est à nous d'être graves, à nous que l'âge ou la maladie retiennent à l'intérieur; eux, nos enfants, là-bas, quand leurs souffrances physiques le permettent, ils chantent et ils rient, parfois, comme les volontaires de l'an II !

Les Allemands chantent aussi, mais sans gaîté. Pauvres gens ! ils ne pourront plus manger trop. Et les voilà qui appellent famine une modération dans la nourriture. Quand ils

assiégeaient Paris, dans l'hiver de 1870-1871, c'était alors vraiment la famine pour deux millions de civils, et presque tous les petits enfants mouraient. Cependant Bismarck se moquait des affamés, disait à Jules Favre que c'était-là diète hygiénique. Mais les Parisiens ne se plaignaient pas (lisez les journaux d'alors). Réduits à une pitance qui, en janvier 1871, eût paru bombance aux Parisiens, les Allemands ont déjà des larmes dans la voix. L'abbé Wetterlé nous le disait bien, l'autre jour, au Trocadéro, dans la fête en l'honneur des Serbes : « Ils seraient sans générosité dans la victoire : ils seront sans dignité dans la défaite. »

***

Ce qui les attriste aussi, mesdames et messieurs, c'est qu'avec toute leur *Kultur* ils ne comprennent pas le tour que prennent les événements : ils comprennent moins encore l'état d'esprit des Français.

Depuis quarante-quatre ans, c'est pour eux un étonnement douloureux, et comme gémissant, de constater l'attachement, l'opiniâtre et éternel attachement des Français à l'Alsace-Lorraine.

D'autres nations ont perdu des provinces et s'en sont consolées : pourquoi les Français ne se consolent-ils pas de cette perte ?

Il faut leur expliquer, une fois de plus, à ces historiens allemands, à ces « intellectuels » de Sa Majesté l'empereur allemand, qui, comme

nous disons, *font la bête* (et n'ont pas besoin de forcer leur talent pour la faire), il faut leur expliquer ce que c'est que le patriotisme français tel que la Révolution française l'a orienté, l'a animé, et aussi quel nouveau droit des gens cette Révolution a créé, promulgué, introduit dans la conscience de l'humanité civilisée.

Rappelons d'abord ce qu'était, en matière d'annexion territoriale, le droit ancien.

Depuis la fin du XII[e] siècle, depuis l'époque où Philippe-Auguste agrandit le vague et petit royaume de France, qui ne comprenait guère que l'Ile-de-France et l'Orléanais, y ajouta, entre autres provinces, Normandie, Poitou, Maine, Touraine et Anjou, lui donnant grande étendue et belle figure, depuis cette époque jusqu'au règne de Louis XVI ce royaume s'accrut sans cesse par des acquisitions.

C'étaient ou des conquêtes violentes, ou des conquêtes pacifiques, ou des achats, ou des échanges, selon le droit d'alors, c'est-à-dire selon la loi du plus fort ou du plus habile. On ne connaissait pas d'autre droit, ou plutôt on n'en pratiquait pas d'autre.

Les rois de France firent ces accroissements avec intelligence et, le plus souvent, surent s'attacher les peuples acquis ou conquis.

A de rares exceptions, tous les pays qu'on ajouta ainsi au noyau français primitif se résignèrent assez vite à faire partie du royaume de France.

On avait eu l'habileté de leur laisser une partie de leurs privilèges, leurs usages, même leur langue.

De là, une diversité, une bizarrerie, un assemblage non fondu, où le roi représentait l'unité, du moins la tendance à l'unité.

C'est ainsi que la monarchie procura, rassembla les éléments qui devaient former la nation française, c'est ainsi qu'elle prépara l'unité politique et l'unité morale de la France.

Mais cette unité ne fut achevée, ne fut consommée que par la Révolution française.

En 1789 encore, il y eut beaucoup de diversités, d'étranges particularismes. S'il y avait une France, et aimable et aimée, la patrie, telle que nous l'entendons et la voyons, la libre nation une et indivisible, n'existait pas encore.

Ainsi, dans les cahiers, la noblesse de Béarn déclarait que ce pays n'était pas une province française, mais un État allié de la France.

La ville de Marseille, la ville d'Arles, ci-devant impériales, la Provence se déclaraient *co-États*.

La noblesse de la principauté de Dombes protestait avec violence, avec fureur même, contre l'annexion, qui ne datait que de 1762 : c'est par un contrat notarié, entre Louis XV et le comte d'Eu, que les gens de ce pays avaient été cédés, vendus, livrés, comme un bétail humain, dépouillés de leurs libertés et de leurs lois.

La Navarre se disait royaume étranger, qui n'avait de commun avec le royaume de France que son roi.

Eh bien, si un de ces pays avait été alors détaché du royaume par un des moyens dont on avait usé jadis pour l'y attacher, il serait peut-être arrivé qu'à la longue il se fût consolé de cette séparation; il serait peut-être arrivé que le reste de la nation s'en fût, à la longue, consolé. Les principes d'alors, le droit ancien, ne soudaient pas à jamais les peuples en un seul et même État par le ciment du cœur et de la volonté.

La Révolution française changea les principes, établit d'autres résultats, prépara un autre avenir.

Elle fondit toutes ces petites patries en une seule patrie, et cette fusion s'opéra par un mouvement spontané (et simultané) des peuples qui formaient le royaume de France.

Convocation des États généraux, rédaction des cahiers, formation des États généraux en Assemblée nationale, serment du Jeu-de-Paume, prise de la Bastille, commotion électrique dans toute la France sous le nom de *grande peur*, insurrection générale des Français s'organisant en communes, telles furent les phases illustres de ce grand mouvement spontané d'unification française, et ainsi s'établit, révolutionnairement, la patrie nouvelle.

L'Assemblée nationale consacra, légalisa

cette révolution unitaire dans la fameuse nuit du 4 août, où elle ne se borna pas à détruire en principe le régime féodal : les provinces et les villes renoncèrent solennellement à leurs privilèges, par la voix de leurs députés, disant que ces privilèges seraient « confondus dans le droit commun de tous les Français », c'est-à-dire que ces provinces se fondirent, d'elles-mêmes et librement, dans la nation.

Il y avait à faire passer cette décision populaire dans la réalité.

Cela se fit simultanément, et par les lois qui substituèrent à la diversité des anciennes provinces le régime unitaire des « départements », et par la continuation, sous une autre forme, du mouvement spontané d'unification.

Cette forme, ce fut celle des *Fédérations* (1789-1790).

Ces fédérations furent d'abord régionales : fédérations dauphinoises, fédération bretonne-angevine à Pontivy, fédération du Rhin à Strasbourg, fédération de Franche-Comté, pour ne parler que des plus célèbres.

On y jura d'être Français, de ne former qu'une seule famille, d'être frères.

La commune de Paris provoqua la réunion de toutes ces fédérations régionales en une seule fédération nationale, qui se réunit au Champ-de-Mars, le jour anniversaire de la prise de la Bastille, 14 juillet 1790.

Les fédérés y jurèrent « de demeurer unis à

tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité ».

Ainsi fut constituée, par un libre pacte, notre nation.

Un peu plus tard, la Constituante décréta que le royaume est un et indivisible.

En 1792, quand la royauté eut été abolie parce que le roi avait manqué à ses devoirs de chef de la patrie, à son rôle héréditaire de défenseur de la nation contre l'étranger, la Convention décréta de même que la République est une et indivisible.

Cette unité fut cimentée, non seulement par la volonté et l'amour, mais par le sang des Français, qui vainquirent l'Europe coalisée contre la nouvelle nation, et qui vainquirent en même temps le droit ancien, le droit de la force.

Voilà pourquoi, ô intellectuels allemands, les Français ne se sont pas consolés de la perte de l'Alsace-Lorraine.

Ce n'est pas seulement, comme vous feignez de le croire, parce que ces territoires sont riches et utiles, ou même parce qu'ils nous protégeaient contre votre barbarie agressive : c'est surtout parce qu'ils sont peuplés de nos frères, de frères qui ont librement, spontanément formé famille avec nous en 1790, qui nous ont juré et à qui nous avons juré « indissoluble fraternité ».

Voilà pourquoi nous sommes attendus à Strasbourg et à Metz.

Voilà pourquoi nous réclamons, comme éternellement nôtre, l'Alsace-Lorraine, et en outre les pays qui, avec celui-là, ont juré le pacte de 1790, le pacte de la patrie française, c'est-à-dire Sarrelouis, c'est-à-dire Landau.

Cette patrie nouvelle, cette patrie unie et libre, où les lois n'étaient plus l'expression de la volonté d'un individu, mais l'expression de la volonté générale, cette patrie était donc une fédération de petites patries, c'est-à-dire de ces communes qui, par un retour à la tradition française, s'étaient révolutionnairement instituées.

De même que chaque petite patrie était un élément de la grande patrie, de la nation française, de même les Français d'alors eurent, presque tout de suite, le sentiment que la France était, par rapport à l'humanité civilisée, comme une petite patrie dans la grande. Cette idée de la société du genre humain, dont une élite d'entre nos pères s'enthousiasma, n'était pas une nouveauté. C'était une idée antique, c'était aussi une idée chrétienne; on la trouve dans Bossuet comme dans Cicéron.

Les hommes de la Révolution eurent leur droit des gens, dérivé de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Ils se sentirent des devoirs envers les autres peuples.

Et d'abord des devoirs *négatifs*.

Ils répudièrent solennellement l'ancien droit,

le droit de la force. Ils annoncèrent au monde que désormais la patrie française ne s'accroîtrait plus par la victoire.

Ce fut l'objet de cet article constitutionnel, décrété par l'Assemblée nationale constituante le 22 mai 1790 :

« La nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

Les patriotes français se sentirent avoir des devoirs positifs envers les autres nations.

Ils allèrent très loin dans cette voie des devoirs *positifs*, trop loin, beaucoup trop loin, et cela par esprit chevaleresque.

Par un décret du 19 novembre 1792, la Convention nationale promit secours et fraternité à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté.

Il y eut une propagande indiscrète. On voulut, comme on disait, « municipaliser » l'Europe. C'est alors que Robespierre objectait avec raison : « On n'aime pas les missionnaires armés. » Cette propagande nous aliéna les Anglais, nous aliéna les Espagnols, nous aliéna presque toute l'Europe.

L'expérience éclaira bien vite la Convention.

Sur la motion de Danton, le plus réaliste de ses hommes d'État, elle déclara, le 13 avril 1793, « qu'elle ne s'immiscerait en aucune manière

dans le gouvernement des autres puissances », et aussi qu'elle ne souffrirait pas qu'aucune puissance s'immisçât « dans le régime intérieur de la République ».

Les annexions de la Révolution française : comté de Nice, Savoie, Belgique, rive gauche du Rhin, se firent par ou avec le consentement des peuples, consentement exprimé en des modes fort divers et sans doute parfois sollicité, en cette nouveauté des principes et de l'application des principes. Mais ce n'est point par la violence, ce n'est point en se réclamant de la force des armes, que la France alors s'agrandit.

Plus tard la République française s'entoura d'une ceinture de républiques sœurs.

Enfin, quand la Révolution eut été confisquée par Napoléon Bonaparte, il y eut un retour provisoire aux principes d'ancien régime, aux conquêtes violentes, tyranniques, et ce retour fut désastreux pour la France, c'est-à-dire qu'à violer ou plutôt à laisser violer les principes de la Révolution, elle perdit cette rive gauche du Rhin qu'elle avait acquise par ces principes mêmes, bien plus par la persuasion que par les armes.

Mesdames et messieurs, ce sont sur les principes de la liberté des peuples que nous essaierons de fonder la paix future.

Nous ferons en sorte : 1° qu'il n'y ait plus de Français qui soient, malgré eux, Allemands;

2° que les autres nationalités opprimées par les Allemands soient rendues à la liberté.



Ce principe de la liberté des peuples, les Allemands nous disent aujourd'hui que ce n'est pas le leur, que ce n'est qu'un principe français, un faux principe, un principe antihistorique, antiscientifique, et ils y opposent leur principe à eux, le vieux principe du droit de la force, le droit éminent de l'Allemagne à gouverner les autres peuples.

Ils ont l'air de nous dire que leurs hommes de génie ont été hostiles aux idées de la Révolution française, et, dans la guerre actuelle, ils se réclament du grand poète allemand, du grand musicien allemand, du grand philosophe allemand.

On lit dans le manifeste des intellectuels allemands, des *Kulturträger* :

« Croyez-nous! Croyez que dans cette lutte nous irons jusqu'au bout en peuple civilisé, en peuple auquel l'héritage d'un Gœthe, d'un Beethoven et d'un Kant est aussi sacré que son sol et son foyer. Nous vous en répondons sur notre nom et sur notre honneur. »

Ces grands hommes avaient-ils donc la haine ou le mépris de la Révolution française?

On lit dans les biographies de Beethoven qu'en 1802 il voulut élever un monument musi-

cal à la gloire de Bonaparte, en qui il voyait alors le héros de notre Révolution, le champion des principes de 1789. Il conçut le plan de sa *Symphonie héroïque*. Il n'acheva ce chef-d'œuvre qu'en 1804, après l'établissement de l'Empire. Alors son âme républicaine se dégoûta du républicain devenu despote, du républicain renégat, et il changea le titre de sa symphonie : *Bonaparte*, en ce titre : *Sinfonia eroica per festeggiar il sovvenire d'un grand'uomo*, comme si, en se faisant empereur et en trahissant nos idées, Bonaparte s'était suicidé.

Et Gœthe? Aristocrate et artiste, il n'aimait pas à voir les mouvements populaires, quand ils étaient énormes et tumultueux. Mais ce qu'il blâme, ce ne sont pas les principes de 1789, c'est l'application que les Français en firent ensuite. Il comprenait l'importance grandiose de la Révolution française. Il disait (ou s'imaginait) avoir déclaré, au moment de la bataille de Valmy, qu'une ère nouvelle s'ouvrait pour l'histoire du monde.

Mais de ces trois hommes, dont se réclament les *Kulturträger*, il n'y en a qu'un qui ait exprimé, à propos de la Révolution française, une doctrine politique. C'est Kant, dans son grand ouvrage : *Éléments métaphysiques de la doctrine du droit*, et dans son opuscule : *De la paix perpétuelle, essai philosophique*, qu'il publia, celui-ci en 1795, celui-là en 1796.

Alors, en l'an III et en l'an IV, notre Révo-

lution n'était certes point achevée (elle n'est pas encore achevée à l'heure où je parle), mais elle avait formulé ses principes et fait sortir de ces principes quelques résultats essentiels; elle avait proposé au monde le spectacle étonnant d'un grand essai de république fondée sur la raison, au milieu de circonstances de guerre étrangère et civile.

Eh bien, ces deux ouvrages de Kant sont comme le syllabus, non des erreurs, mais des vérités de la Révolution française.

Lorsque le philosophe allemand, définissant le *droit politique*, dit que tous nos efforts doivent tendre à sortir de « l'état de nature » pour entrer dans « l'état civil » (1), c'est la doctrine du progrès telle que l'avaient conçue Condorcet, tous les « philosophes » (à l'exception de Jean-Jacques Rousseau, l'homme aux paradoxes), et c'est à ce passage de l'état de nature à l'état civil que tendirent les paroles et les gestes des constituants et des conventionnels.

Comme notre Montesquieu et à son école, Kant distingue trois pouvoirs : le législatif (qu'il appelle aussi *souveraineté*); l'exécutif, ou pouvoir de gouvernement conformément à la loi; le judiciaire.

Il est essentiel à l'existence et au dévelop-

(1) C'est le vocabulaire de Rousseau, mais c'est le contraire de la pensée de Rousseau, dont Kant ne fut pas le disciple en politique, quoiqu'il ait été son disciple à d'autres égards.

pement de la cité que ces trois pouvoirs soient séparés et soient unis.

Coordonnés entre eux, et même subordonnés l'un à l'autre, pour le salut de l'État, ils doivent se mouvoir, en diversité et union, de manière qu'aucun d'entre eux ne puisse « usurper la fonction de l'autre ».

C'est le fidèle commentaire de l'article de la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen où il est dit qu'une société dans laquelle la séparation des pouvoirs n'est pas déterminée n'a pas de constitution.

La même Déclaration dit que la loi est « l'expression de la volonté générale ». Kant dit de même : « Le pouvoir législatif ne peut appartenir qu'à la volonté collective du peuple ».

La Déclaration place les droits des citoyens dans la liberté et l'égalité. D'après Kant, les attributs des citoyens sont la liberté légale, c'est-à-dire « la faculté de n'obéir à d'autres lois que celles qu'ils ont consenties »; l'égalité civile; l'indépendance civile, qui aboutit à la personnalité civile.

Avec les constituants français, et dans les mêmes termes, Kant refuse le droit de suffrage aux pauvres. Comme eux, il distingue les citoyens en *actifs*, c'est-à-dire qui votent, et en *passifs*, c'est-à-dire qui ne votent pas. Doivent être *passifs*, selon Kant, ceux qui « ne jouissent d'aucune indépendance civile », les serviteurs, les mineurs, les femmes, tous les individus qui

« doivent être protégés ou commandés par d'autres individus ».

Pour Kant, la vraie forme de gouvernement est la forme républicaine. Il entend par là un État où il y a un système représentatif du peuple. Il n'admet pas la démocratie pure, directe, non représentative. On ne peut pas assurer que la république qu'il recommande (en théorie, car il est en pratique fidèle sujet prussien) soit la République telle qu'il la voyait en France à l'époque où il écrivait, c'est-à-dire un État sans roi. Il voit très bien la république avec un monarque, comme jadis ce d'Argenson, qui voulait infuser dans la monarchie tout le bon de la république. Son idéal semble être une monarchie constitutionnelle comme celle qu'avaient organisée les constituants d'après les principes de la raison, d'après la Déclaration des droits partiellement appliquée, en tenant compte des traditions et des circonstances.

Comme les révolutionnaires français, c'est sur ces vues de politique intérieure qu'il fonde son *droit des gens*.

Il reprend à son compte le décret dantonien du 13 avril 1793 : « Aucun État, dit-il, ne doit s'immiscer de force dans la constitution et le gouvernement d'un autre État. »

Il veut fonder une alliance des peuples (*Völkerbund*), « par laquelle ils s'engagent à ne pas s'immiscer dans les discordes intestines les

uns des autres, mais à se protéger mutuellement contre les attaques du dehors ». Ainsi les peuples entre eux, comme les individus entre eux, doivent sortir de « l'état de nature » pour entrer dans « l'état civil ».

Ce droit des gens comporte-t-il un *droit dans la guerre?* Comment concevoir « une loi dans cet état en dehors des lois »? De cette manière : il faut faire la guerre « d'après des principes tels qu'il soit toujours possible de sortir de cet état de nature des peuples (dans leurs rapports extérieurs) et d'entrer dans un état juridique ».

Kant n'admet ni guerre ayant un caractère pénal, ni guerre d'extermination, ni guerre de conquête.

Il y a des moyens qu'il répudie comme illégitimes : ceux « dont l'emploi rendrait les sujets d'un État indignes du rang de citoyens ».

Par exemple, il condamne hautement l'emploi des fausses nouvelles, jetant ainsi par avance l'odieux sur l'actuelle agence Wolff.

Il proscrit les « honteux stratagèmes ». « Il faut qu'il reste encore, au milieu de la guerre, quelque confiance dans les sentiments de l'ennemi; autrement il n'y aurait plus de traité de paix possible, et les hostilités dégénéreraient en une guerre d'extermination (*bellum internecinum*), tandis que la guerre n'est que le triste moyen auquel on est condamné à recourir dans l'état de nature, pour soutenir son droit par la

force (puisqu'il n'y a point de tribunal établi qui puisse juger juridiquement). »

« ... Si l'on met une fois en usage, dit-il, ces pratiques infernales, qui sont infâmes par elles-mêmes, elles ne s'arrêteront pas avec la guerre, mais elles passeront jusque dans l'état de paix, et elles en détruiront absolument le but. Tel est, par exemple, l'emploi des espions (*uti exploratoribus*), où l'on se sert de l'infamie des autres (infamie qu'on ne peut plus ensuite extirper entièrement). »

Kant proscrit « en un mot tous les moyens perfides qui détruiraient la confiance, sans laquelle il serait désormais impossible de fonder dans l'avenir une paix durable ». « Nul État, dit-il encore, ne doit se permettre, dans une guerre avec un autre, des hostilités qui rendraient impossible, au retour de la paix, la confiance réciproque.... »

On peut, selon Kant, imposer des fournitures et des contributions à l'ennemi vaincu, mais non piller le peuple, c'est-à-dire « arracher aux particuliers leurs biens ».

Je disais tout à l'heure que la doctrine politique de Kant était le syllabus des vérités de la Révolution française : elle est aussi, par avance, le syllabus des erreurs et des crimes de l'actuelle Allemagne, de l'Allemagne prussianisée.

On dirait que le grand philosophe allemand a prévu Guillaume II et son crime contre la

Belgique, crime aussi dangereux à l'Allemagne que cruel à la Belgique. En effet, condamnant la violation des traités publics : « On peut, dit-il, supposer qu'elle touche tous les peuples, car leur liberté se trouve par là menacée, et ils sont ainsi poussés à se coaliser contre un pareil désordre pour en empêcher le retour. » Kant n'a-t-il pas été prophète? La neutralité de la Belgique une fois violée, des peuples se sont coalisés contre le violateur.

Mais le droit des gens, pour Kant, n'est pas fondé sur un ensemble de prescriptions négatives : « Il faut, dit-il fortement, que le droit des gens soit fondé sur une fédération d'États libres. »

Comment cette fédération peut-elle être formée?

Kant dit qu'on en a déjà vu une ébauche à La Haye. A La Haye? Oui, c'est, comme les Européens d'aujourd'hui, vers la libre et neutre Hollande que le philosophe de Kœnigsberg tourne les yeux, quand il songe à édifier la paix future sur la liberté des peuples. Peut-être est-ce le souvenir du congrès d'Utrecht, ouvert en janvier 1712, qui lui inspire ces remarques, sur une alliance possible des peuples pour la paix.

« On peut, dit-il, appeler cette sorte d'*alliance* (*Verein*) de quelques États, fondée pour le maintien de la paix, un *congrès permanent des États*, auquel il est permis à chaque État voisin

de s'associer. Telle fut (au moins en ce qui concerne les formalités du droit des gens, relativement au maintien de la paix) l'assemblée des États généraux qui eut lieu à La Haye dans la première moitié de ce siècle, et où les ministres de la plupart des cours de l'Europe et même des plus petites républiques portèrent leurs plaintes sur les hostilités commises par les uns contre les autres, et firent ainsi de toute l'Europe comme un seul État fédéré, qu'ils prirent pour arbitre de leurs différends politiques. Mais plus tard, le droit des gens resta enfoui dans les livres; il fut chassé des cabinets, ou, lorsqu'on avait déjà eu recours à la force, relégué, sous la forme de déductions, dans l'obscurité des archives.

« Il ne faut d'ailleurs entendre ici par *congrès* qu'une espèce d'union volontaire, et en tout temps révocable, de divers États, et non, comme celle des États d'Amérique, une union fondée sur une constitution publique, et par conséquent indissoluble. C'est ainsi seulement que l'on peut réaliser l'idée d'un droit public des gens, qui termine les différends des peuples d'une manière civile, comme par un procès, et non d'une manière barbare (à la façon des sauvages), c'est-à-dire par la guerre. »

Voici quelques maximes kantiennes préliminaires à une paix perpétuelle, c'est-à-dire à une paix longue (car ce génie n'est point chimérique) :

« Aucun État indépendant, dit-il (petit ou grand, cela ne fait rien ici), ne peut être acquis par un autre, par voie d'héritage, d'échange et de donation. »

Du coup, en matière d'accroissement de territoire, voilà tout le droit d'ancien régime condamné par une formule, directement inspirée de la Constituante française.

Voici le militarisme, prussien ou autre, voici le trésor de guerre de Spandau dénoncés et condamnés par Kant :

« Les armées permanentes (*miles perpetuus*) doivent entièrement disparaître avec le temps...; car, paraissant toujours prêtes pour le combat, elles menacent incessamment les autres puissances de la guerre, et elles excitent les États à se surpasser les uns les autres par la quantité de leurs troupes. Cette rivalité, qui ne connaît pas de bornes, est une source de dépenses qui finissent par rendre la paix plus onéreuse encore qu'une courte guerre, et elle pousse elle-même à entreprendre des hostilités pour se délivrer de cette charge. » « L'accumulation d'un trésor aurait le même effet qu'une armée permanente. »

Kant a dit que le droit des gens ne pouvait exister que par une fédération d'États libres.

Le premier article du traité de paix perpétuelle, ou plutôt du pacte de cette fédération, c'est que la constitution civile de chaque État doit être républicaine, et Kant entend par là

qu'elle doit être fondée : « 1° sur le principe de la liberté des membres d'une société (comme hommes); 2° sur celui de la *soumission* de tous (comme sujets) à une législation unique et commune; 3° sur la loi de l'*égalité* de tous les sujets comme citoyens ».

Kant a horreur de la guerre, il a horreur de ces hypocrites invocations au dieu des armées comme celles que profère, avec un burlesque odieux, l'actuel Kaiser. La guerre est un crime contre le genre humain. Il dit, avec une éloquente ironie : « Il ne conviendrait pas mal à un peuple, une fois la guerre terminée et le traité de paix conclu, de s'imposer, à la suite du jour des actions de grâce, un jour de pénitence, pour demander pardon au ciel, au nom de l'État, du crime dont le genre humain continue de se rendre coupable en refusant de se soumettre à une constitution légale qui règle les rapports des peuples entre eux, et en préférant employer, dans son amour d'une orgueilleuse indépendance, le moyen barbare de la guerre (qui ne décide pas pourtant ce que l'on cherche, savoir le droit de chaque État). Les actions de grâces que l'on rend à Dieu pendant la guerre au sujet d'une *victoire* remportée, les hymnes qu'on adresse (à la manière des Israélites) au *Seigneur des armées*, ne contrastent pas moins avec l'idée morale du Père de l'humanité; car, outre qu'elles attestent une indifférence (assez triste) touchant la façon dont les peuples pour-

suivent leur droit, elles expriment la joie d'avoir tué bien des hommes et anéanti leur bonheur. »

Cette horreur de la guerre, horreur non lâche, mais raisonnable, c'est la fidèle expression des sentiments de la Révolution française, de nos idées françaises.

On entend encore parfois des ignorants ou des naïfs dire, à la manière allemande, par goût moutonnier de réaction, que la guerre est la grande purificatrice, la grande moralisatrice. Non, c'est la cause pour laquelle on fait la guerre qui est purificatrice, qui est moralisatrice. Ce qui nous purifie, Français, ce qui nous élève en ce moment, c'est de nous sacrifier pour la cause de la liberté française et européenne contre la tyrannie prussienne. Ce qui est beau, ce n'est pas de tuer ou d'être tué, mais de préférer la liberté à sa propre vie et de repousser l'entreprise de ceux qui veulent nous rendre esclaves. Vivre libre ou mourir! Ce fut la devise de la Révolution. C'est la nôtre. L'idéal est le même en 1915 qu'en 1793. C'est à la guerre que nous faisons la guerre, et nous haïssons la guerre comme la haïssaient Kant et nos pères, pour les mêmes raisons.

***

On a vu en quels termes Kant, le plus grand des penseurs allemands, condamne par avance et la *Kultur* allemande et ces *Kulturträger* qui,

renégats du vrai esprit allemand, ont le front, dans leur manifeste, d'invoquer l'auteur de la *Doctrine du droit*.

Kant ne nous offre pas seulement une satire anticipée de la barbarie voulue de ses compatriotes dégénérés : il nous offre les bases théoriques de la paix future.

Ces bases, ce sont les principes de 1789, c'est le droit des gens selon la Révolution française.

Nous y voyons clairement comment et pourquoi les Alsaciens-Lorrains redeviendront Français; comment et pourquoi les Polonais seront soustraits au joug prussien; comment et pourquoi les Serbes *autrichianisés* feront retour à la Serbie.

Plus compliqué est le problème de la survivance ou de la réorganisation de l'Allemagne après la victoire des alliés.

Ceux qui parlent aujourd'hui de supprimer entièrement l'Allemagne parlent contre le principe même qui a décidé la Russie, l'Angleterre, la France, la Serbie à résister par les armes à Guillaume II et à François-Joseph. Les Allemands ont le droit de rester Allemands. Il est juste qu'il subsiste une Allemagne.

Ceux qui parlent aujourd'hui de laisser subsister l'empire allemand tel qu'il s'est formé en 1871, sous la direction du roi de Prusse, parlent contre la sécurité des alliés, contre la sécurité de l'Europe.

Il semble que les circonstances nous enfer-

ment dans un dilemme : ou manquer à nos principes, au droit des gens de la Révolution française, ou compromettre la paix future.

Eh bien, Kant nous indique l'issue, nous donne la solution.

Après avoir parlé de ces peuples qui se coalisent victorieusement contre l'État violateur des traités publics, il dit :

« Mais leur droit ne va pas jusqu'à se partager entre eux le pays et à faire en quelque sorte disparaître un État de la terre, car ce serait une véritable injustice à l'égard du peuple, qui ne peut perdre son droit originaire à former un État. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est de lui imposer une nouvelle constitution qui, par sa nature, réprime le penchant de ce peuple pour la guerre. »

Sagesse profonde et pratique !

Donc, voilà le conseil de Kant : nous pourrons, nous devrons, nous les alliés, quand notre force aura fait triompher notre droit, changer la constitution prussienne et militariste de l'Allemagne, en tant qu'elle intéresse les autres peuples et la paix du monde.

Cette constitution de l'Empire allemand, telle qu'elle a été établie en 1871, présente évidemment les dangers signalés par Kant.

Article 11 : « La présidence de la confédération appartient au roi de Prusse, qui porte le titre d'Empereur allemand (*Deutscher Kaiser*). L'Empereur représente l'Empire dans les rela-

tions internationales, déclare la guerre et fait la paix au nom de l'Empire, conclut les alliances et autres conventions avec les États étrangers, accrédite et reçoit les envoyés diplomatiques. »

Eh bien, n'est-ce pas un danger, non seulement pour les autres nations, mais pour l'Allemagne elle-même, que le roi de Prusse soit ainsi, à perpétuité, le maître de l'Allemagne ?

Le maître ? Oui, le maître. Lisez l'article 63 : « L'ensemble des forces de terre de l'Empire constitue une seule armée, placée, en temps de guerre et de paix, sous les ordres de l'Empereur. » Lisez l'article 64 : « Les troupes allemandes sont obligées d'obéir sans condition aux ordres de l'Empereur. Cette obligation est comprise dans le serment au drapeau. » L'Empereur nomme tous les officiers supérieurs, aussi bien en Bavière, en Saxe, en Wurtemberg qu'en Prusse.

Cette Allemagne ainsi prussianisée constitutionnellement, nous aurons le droit et le devoir de la déprussianiser. Nous aurons le droit et le devoir d'abolir, les écrits de Kant à la main, ces articles tyranniques de la Constitution de l'Empire allemand.

Il n'y a nulle raison pour que la Prusse préside, elle seule et éternellement, à la Confédération des États germaniques.

La présidence pourrait alterner entre ces États.

La limitation des armements empêchera qu'il subsiste une armée allemande contre la liberté du monde.

Nous devrons faire en sorte que chaque État allemand ait son armée, propre et autonome, limitée quant au nombre par le Congrès européen, et que ces armées ne puissent, dans aucun cas, être réunies, comme instrument de conquête, dans la main d'un seul État, d'un seul roi.

Et la question de la rive gauche du Rhin?

Nous voilà, en apparence, enfermés, là aussi, dans un terrible dilemme :

Ou nous annexerons la rive gauche du Rhin, et nous violerons le principe, ou nous n'annexerons pas, et la France sera en perpétuel péril d'invasion.

Ici encore, Kant nous aide à sortir du dilemme. Nous changerons, à ce point de vue, la constitution de l'Empire germanique. Nous n'empêcherons pas ces Rhénans d'être Allemands, nous ne les forcerons pas à être Français, s'ils ne veulent pas l'être; ils ne deviendront pas Français, malgré eux; mais nous les soustrairons à toute autorité de la Prusse ; nous les empêcherons de s'armer contre nous; nous les neutraliserons, nous en ferons, comme on dit, des *États-tampons*, nous faciliterons les tendances de ces peuples à la liberté et à l'autonomie; nous leur inspirerons, par la continuité d'un bon voisinage, le goût de la paix; oui,

nous les forcerons à aimer la paix, à vivre en paix; nous leur interdirons la guerre, nous leur ôterons les moyens de faire la guerre. On se représente très bien une République rhénane dans un régime de neutralité protégée.

C'est ainsi que nous pourrons résoudre et la question de la Confédération allemande et la question de la rive gauche du Rhin, selon les principes de la Révolution tels que Kant les a, en les frappant de la marque de son génie, glorifiés et interprétés.



L'Allemagne pensante n'avait pas seulement accepté les principes de la liberté des peuples, ce droit des gens de la Révolution française : elle les a appliqués, elle en a profité dans la plus mémorable conjoncture de son histoire, et, si elle est une nation, c'est par ces principes.

Elle a invoqué, mis en œuvre ces principes contre Napoléon, qui les avait violés.

Elle les a invoqués, mis en œuvre, pour s'émanciper et pour commencer son unification, en 1813.

C'est donc son propre génie et sa propre conduite que nous opposerons à l'Allemagne — et que pourra-t-elle répondre?

En 1815, au Congrès de Vienne, le sceptique Talleyrand s'appuya sur le principe de la légi-

timité ; il en joua avec art. Eh bien, au prochain Congrès de la paix, les diplomates de la République française s'appuieront sur le principe de la liberté des peuples.

Je parle du principe de la liberté des peuples plutôt que du principe des nationalités.

C'est que ce principe ou prétendu principe des nationalités, dont Napoléon III joua si malheureusement pour la France, est susceptible d'interprétations ou de conséquences tyranniques, en ce qu'il peut, si on le pousse à l'excès, provoquer la création d'États énormes et, par là, écrasants pour la liberté du monde.

Même ce principe de la liberté des peuples, nous saurons l'appliquer avec mesure, sans donquichottisme, sans propagandisme imprudent, sans indiscrète ingérence.

S'il y a des peuples qui veulent rester esclaves, nous éviterons l'erreur des patriotes de 1792 et de 1793 : nous ne les forcerons pas à être libres, à moins que notre sûreté ne l'exige.

Mais, dira-t-on, des esclaves ne peuvent prendre l'initiative de leur libération. Sans doute. Du moins, ils ont, presque toujours, des frères libres qui, eux, peuvent prendre cette initiative. Les Serbes esclaves sont revendiqués, glorieusement, par la Serbie libre : nous aiderons donc les Serbes à se libérer. Nous aiderons de même les Roumains de Bucovine et de Transylvanie, si la Roumanie prend part au risque. Sinon, non. Aide-toi, Grèce, la

France t'aidera ! Aidez-vous, peuples neutres, qui parlez d'irrédentisme : les alliés vous aideront !

***

Mesdames et messieurs, tant que la victoire ne sera pas acquise, tant que le Congrès de la paix ne sera pas convoqué, il y aurait faute de goût ou présomption à entrer dans le détail du grand pacte européen et mondial qui sortira de cette guerre. Mais il est sage, utile et décent de faire voir dès maintenant dans quelles dispositions d'esprit la France abordera l'œuvre difficile de la paix future, quels principes inspireront son attitude. Ces principes, ce sont ceux de la Révolution française, c'est-à-dire, en vérité, ceux de l'actuelle humanité civilisée. Ce sont les principes que le plus grand des penseurs allemands a faits siens, a illustrés en des formules immortelles. Ce sont les principes qui ont provoqué la constitution des Allemands en patrie. En les opposant au militarisme prussien vaincu, nous serons fidèles à nous-mêmes, et en même temps nous ramènerons le peuple allemand à son vrai génie, nous le réconcilierons avec ce noble passé idéaliste contre lequel la politique prussienne l'a mis trop longtemps en révolte. Sur la base du droit, nous réorganiserons l'Europe pour la paix.

76385. — Paris, Imprimerie Lahure, 9, rue de Fleurus.

PUBLICATIONS HISTORIQUES

Vue générale de l'Histoire de France, par **Edme Champion**. Un volume in-18, broché. . . . . 3 fr. 50

L'auteur de ce livre, où une pensée originale et vigoureuse s'exprime avec la plus élégante précision, s'est proposé de nous donner une suite de vues et de réflexions sur les grands moments de notre histoire. Œuvre d'un érudit rompu de longue date à la pratique sévère de la méthode historique, le livre pourtant n'a rien d'un travail d'érudition; et la lecture en est singulièrement attachante et efficace. C'est que l'auteur a le sentiment le plus vif et le plus profond de la continuité de notre vie nationale et que l'histoire du passé lui a appris à comprendre le présent et à faire confiance à l'avenir. Un tel livre, qui fait penser, qui élève et qui réconforte, doit être le bienvenu.

Histoire de la Civilisation française, depuis les Origines jusqu'à nos jours, par **Alfred Rambaud**, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Tome I. **Depuis les Origines jusqu'à la Fronde**. Un volume in-18, 620 pages (12e édition), broché. . . . . 4 fr.

Tome II. **Depuis la Fronde jusqu'à la Révolution**. Un volume in-18, 662 pages (11e édition), broché. . . . . 4 fr,

« L'auteur a condensé une quantité considérable de faits. Il les a coordonnés avec beaucoup d'art; il en a dégagé avec sagacité les caractères essentiels. C'est un ouvrage qui se trouvera entre les mains de tous les étudiants studieux, et qui rendra bien des services aux professeurs. »
(G. Monod. — *Revue historique.*)

« Il n'est pas hors de propos de louer, dans un travail qui aurait pu être complet tout en restant obscur, l'unité, l'ordre et la clarté qui règnent dans celui-ci. En face d'une masse énorme de faits très divers, M. Alfred Rambaud a su conserver sa personnalité; son œuvre a tous les avantages d'une immense compilation, et elle conserve toute l'autorité d'une œuvre originale. »
(*Revue de l'Enseignement secondaire et supérieur.*)

Histoire de la Civilisation contemporaine en France, par **Alfred Rambaud** (9e Édition, mise à jour jusqu'en 1912). Un volume in-18, 840 pages, broché. . . . . 5 fr.

« Cette édition nouvelle, minutieusement revue, largement remaniée quand elle n'a pas été refaite de fond en comble, est complètement mise à jour. Grâce au travail considérable que s'est imposé l'auteur, elle constitue une véritable « nouveauté », conduite, dans toutes ses parties, jusqu'à 1912; elle présente le bilan complet et définitif de la société française à la fin du xixe siècle. » (*Journal des Débats.*)

« C'est un immense répertoire de faits sociaux groupés d'une manière systématique et savante, sous un certain nombre de rubriques; on ne peut qu'y admirer la vaste érudition de l'auteur, l'art avec lequel il a su agencer un si grand nombre de matériaux hétérogènes, la précision et la clarté de son style. L'ouvrage est de ceux dont on peut difficilement se passer. »
(Godefroid Kurth. — *Le Polybiblion.*)

Histoire des Institutions politiques et administratives de la France, par **Paul Viollet**, membre de l'Institut, bibliothécaire de la Faculté de droit de Paris :

Période gauloise, gallo-romaine, franque. Un volume in-8°, broché... 8 fr.

Période française; Moyen âge (*royauté*, *église*, *noblesse*). Un volume in-8°, broché... 8 fr.

Période française; Moyen âge (*commerce*, *corporations*, *prévôts et baillis*, *parlements*, *chambre des comptes*, etc.). Un volume in-8°, broché........ 10 fr.

Le Roi et ses Ministres *pendant les trois derniers siècles de la Monarchie.* Un volume in-8°, broché. . . . . 10 fr.

Ayant constamment en vue les institutions politiques et administratives, M. Paul Viollet n'a abordé qu'incidemment les faits économiques. Il n'a pas épargné les notes et les références aux sources, mais il a eu soin d'éviter les discussions techniques, et c'est par une voie facile qu'il nous conduit sur les terrains conquis par les premiers investigateurs. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre pays voudront lire ces remarquables études.

L'Enfance de Paris : *Formation et croissance de la ville, des Origines jusqu'au temps de Philippe Auguste*, par **Marcel Poëte**, inspecteur des Travaux historiques, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris. Un volume in-18, broché. . **3 fr. 50**

« Voilà un petit livre bien ordonné, sans étalage d'érudition, où sont résumés et exposés de la façon la plus claire et la plus intéressante les travaux des géologues, archéologues et historiens. » (*Journal des Débats.*)

« Cet ouvrage, destiné au grand public, n'est point surchargé de notes; il est d'une lecture facile et très agréable. Le sujet n'en a pas moins été consciencieusement étudié et les conclusions de l'auteur s'appuient sur une connaissance approfondie et une critique judicieuse des documents. »
(*Revue des Questions historiques.*)

« Livre charmant en même temps que précis, élégant en même temps que documenté et qui fait aimer, dès son berceau, « la ville de lumière et d'action civilisatrice ». (*Revue Universitaire.*)

La Promenade à Paris au XVIIe siècle : *L'art de se promener*; *Les lieux de promenade dans la ville et aux environs*, par **Marcel Poëte**. Un volume in-18, *16 planches hors texte*, broché . . . . 4 fr.

« Ce nouveau livre de M. Marcel Poëte nous fait voir comment Paris participa à la poussée de croissance et de transformation qui coïncide avec le règne de Henri IV. Aux anciens espaces libres s'ajoutent bientôt de nouveaux types de promenades : le « cours » où l'on défile en carrosse, le « mail » terrain de jeu. Et hors Paris, vers Montrouge, Javel, Grenelle, Passy, la campagne se couvre de maisons de plaisance et de jardins d'agrément. La reproduction des gravures du temps précise la description de l'auteur. Les détails savoureux abondent : autant que maintenant la vie de Paris était amusante et pittoresque. Ce travail si plein de renseignements sera lu par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et à la géographie urbaines, et par les Parisiens curieux du passé de leur ville. »
(*Revue de Paris.*)

La Noblesse française sous Richelieu, par le Vicomte **G. d'Avenel**. Un volume in-18, broché. . . . . 3 fr. 50

Sommaire : La noblesse française à l'avènement de Louis XIII. — Ses droits. — Ses devoirs. — Son esprit. — La hiérarchie nobiliaire. — Les mariages et la filiation. — Transmission des biens. — Capital et revenus de la noblesse. — Dépenses et charges. — La noblesse d'Eglise, bénéfices ecclésiastiques. — La politesse et les salons. — Changements des mœurs. — Action du gouvernement.

« Comme dans tous ses travaux antérieurs, M. G. d'Avenel a su allier dans ce volume l'abondance et la précision des documents au charme et à l'agrément d'une exposition très attachante; de nombreuses anecdotes, d'ingénieux rapprochements, font de cette étude un livre de nature à modifier sensiblement les idées reçues sur l'histoire de l'évolution des classes en France. » (*La Nouvelle Revue.*)

Prêtres, soldats et juges sous Richelieu, par le Vicomte **G. d'Avenel.** Un volume in-18, 372 pages, broché . . . . 4 fr.

Sommaire : *Le Clergé* : Recrutement et nomination aux bénéfices. — Evêques, chapitre et administration religieuse. — Les curés et les paroisses. — Le clergé propriétaire. — La dîme. — L'église officielle. — Libre Renaissance religieuse. — Rapports de l'Eglise et de l'Etat. — La tolérance et la liberté de conscience. — Dissensions religieuses. — L'Eglise protestante après La Rochelle.

L'Armée : Le recrutement. — Les effectifs. — Grades et hiérarchie. — Equipement. — Tactique et discipline. — Génie et Artillerie. — L'Intendance, le Budget de la guerre.

La Justice : Les Parlements. — Présidiaux, Sénéchaussées. – Juridictions spéciales. — La procédure et le prix de la justice. — Les auxiliaires de la justice. — La police et la justice criminelle. — Code pénal et administration pénitentiaire.

« Dans ce livre, où l'érudition est toujours revêtue d'une forme aussi littéraire qu'elle est attachante, l'auteur a su éclairer son sujet de vues larges et d'appréciations très personnelles qui font à la fois mieux comprendre les faits de notre temps et mieux juger les événements de l'ancienne France. » (*Revue des Deux Mondes.*)

La Diplomatie secrète au XVIIIe siècle : ses débuts, par **Émile Bourgeois,** professeur à l'Université de Paris.

Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.

I. **Le Secret du Régent** *et la politique de l'Abbé Dubois* : Triple et quadruple alliances (1716-1718). Un volume in-8° raisin, 420 pages, broché . . . 10 fr.

II. **Le Secret des Farnèse.** *Philippe V et la politique d'Alberoni.* Un volume in-8° raisin, 400 pages, broché. . . . . 10 fr.

III. **Le Secret de Dubois,** *Cardinal et Premier Ministre.* Un volume in-8° raisin, 448 pages, broché. . . . . 10 fr.

« Ces trois volumes, dont les sources sont indiquées avec le plus grand soin, rendront de réels services. On y trouvera les éléments d'une quantité de questions, venant se glisser incidemment sur la trame principale et pouvant suggérer des idées à ceux qui sont en quête d'intéressants problèmes d'histoire. » (*Revue des Etudes historiques.*)

« Parmi tant d'œuvres remarquables où s'affirment la science et le talent de nos historiens, on s'empresse de placer en bon rang cette très neuve histoire de la « Diplomatie secrète au xviiie siècle ». (*Revue bleue.*)

L'Inde éblouie (*Une aventure coloniale au XVIIIe siècle : Dupleix, de Bussy, La Touche*), par **Judith Gautier**. Un vol. in-8 écu, 8 planches *hors texte*, broché. . . . . 6 fr.

« L'auteur tente, dans une vaste fresque, de reconstituer et de faire revivre à nos yeux l'histoire glorieuse et romanesque des Bussy, La Touche, d'Auteuil qui, aux côtés de Dupleix, achevèrent la conquête de l'Inde. L'auteur nous avertit, dans sa préface, qu'elle a respecté scrupuleusement la véracité des faits, et c'est vraiment avec une impartialité d'historien qu'elle a brossé, avec beaucoup de sûreté et de force le caractère et la mentalité de ses héros. » (*La Grande Revue.*)

Le Comte de Vergennes et P.-M. Hennin, par **Henri Doniol,** membre de l'Institut. Un vol. in-18, broché . . . 2 fr.

A la mort du comte de Vergennes, en 1787, P.-M. Hennin partagea avec Rayneval la direction du département politique aux Affaires étrangères. Des nombreux papiers qu'il légua à l'Académie des Inscriptions sont tirés les documents que l'on trouve dans cet ouvrage.

La France d'après les Cahiers de 1789, par **Edme Champion**. Un volume in-18 (4e ÉDITION), broché. . . . . . . 3 fr. 50

« M. Edme Champion a eu l'excellente idée de tirer des Cahiers de 1789 un tableau de la France sous Louis XVI. Ce tableau nous permet de conclure, avec l'auteur, que la Révolution était rendue nécessaire par l'absence de toute constitution politique et par l'effroyable désordre des institutions administratives; que, d'autre part, les vœux des hommes de 1789 étaient modérés et que les violences révolutionnaires eussent peut-être été évitées, si la royauté avait su prendre en main la réalisation des réformes nécessaires. » (GABRIEL MONOD. — *Revue historique.*)

J.-J. Rousseau et la Révolution française, par **Edme Champion.** Un volume in-18, broché. . . . . 3 fr. 50

« On sait quelles sont la compétence et l'autorité de M. Edme Champion en tout ce qui touche le XVIIIe siècle et spécialement l'époque de la Révolution. Sa connaissance approfondie des hommes et des idées de ce temps confère une importance singulière à son intervention dans cette toujours nouvelle « affaire J.-J. Rousseau ». (*Revue de Fribourg.*)

La France et l'Irlande pendant la Révolution (*Hoche et Humbert*), par **E. Guillon,** docteur ès lettres. Préface de HIPPOLYTE CARNOT. Un vol. in-18, broché . . . . 3 fr. 50

C'est un épisode peu connu des guerres de la Révolution que l'auteur a mis en lumière, à l'aide de documents inédits que lui ont fournis les archives nationales, les ministères de la marine et de la guerre et les papiers britanniques.

Les Premières années de la Révolution à Lyon (1788-1792), par **Maurice Wahl**, professeur au lycée Condorcet. Un volume in-8°, broché . . . . 10 fr.

La monographie consacrée par M. Wahl au récit des événements qui se sont accomplis à Lyon depuis la veille de la convocation des États généraux jusqu'à la réunion de la Convention nationale est une précieuse contribution à l'histoire de la Révolution française. C'est à des documents de première main, dont beaucoup sont absolument inédits, que son récit doit sa précision et sa couleur; sans aucune recherche d'effet dramatique, les épisodes saisissants, les grandes scènes de la vie civique, suffisent à faire de cette période de l'histoire lyonnaise une lecture des plus attachantes.

Taine, historien de la Révolution française, par **A. Aulard**, professeur d'histoire de la Révolution française à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. Un volume in-18 (2e ÉDITION), broché . . . . 3 fr. 50

« Ce livre occupera une place d'honneur dans l'histoire de la critique. Il ne sera pas utile simplement parce qu'il fait toucher du doigt tout ce que l'appareil érudit des *Origines de la France contemporaine* a de fragile, mais aussi parce qu'il montrera la nécessité de soumettre à un examen tout aussi minutieux beaucoup d'œuvres dont l'autorité n'a pas été suffisamment éprouvée et qu'il donnera un *modèle* pour des œuvres semblables. » (*Revue historique.*)

« Sans parti pris, l'auteur de cet ouvrage apprécie sévèrement, mais impartialement, la méthode de Taine, en remontant aux sources que celui-ci a employées inexactement. Il critique, non pas les théories philosophico-sociales de Taine, mais son érudition, ses procédés de travail, l'emploi qu'il a fait des témoignages. M. Aulard a rempli sa tâche suivant les lois les plus sévères de la critique et de la méthode historiques. » (*Revue du Mois.*)

La Jeunesse de Napoléon, par **Arthur Chuquet**, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. 3 volumes :

I. **Brienne**. In-8° cavalier, 491 pages, avec portrait et fac-similé, broché. . . . . 7 fr. 50

II. **La Révolution**. In-8° cavalier, 388 pages, broché. . . . . 7 fr. 50

III. **Toulon**. In-8° cavalier, 332 pages, une carte hors texte, broché. 7 fr. 50

« M. Chuquet, durant tout le cours de son récit, a fait le double métier d'historien et de critique, écartant d'une part nombre d'anecdotes douteuses que la légende transmettait pieusement d'une génération à l'autre et, d'autre part, il a su ajouter de très nombreux et très typiques détails à ce que nous savions déjà sur la jeunesse de Napoléon. » (*Revue historique.*)

« Les origines de Bonaparte, son enfance à Autun et à Brienne, ses débuts dans l'artillerie sont exposés avec une sûreté de recherches, une abondance de documents, une précision de détails qui établissent sur toute cette période l'histoire définitive. L'œuvre tout entière témoigne des recherches les plus étendues et les plus patientes, mises en œuvre avec une remarquable sagacité. » (*Mercure de France.*)

Conspirateurs et Gens de Police : *Le Complot des Libelles* (*1802*), par **Gilbert Augustin-Thierry**. In-18, br. . . 3 fr. 50

« *Le Complot des Libelles* est une œuvre essentiellement historique, œuvre de chercheur et de savant scrupuleux, dont il n'est pas une ligne, pas un mot, qui ne tire son origine des dossiers les plus authentiques de nos archives; et, pourtant, à aucun endroit, la sécheresse du document n'apparaît dans le récit... L'art d'un romancier de grand talent est ici mis au service d'une scrupuleuse conscience d'historien. L'un et l'autre, loin de rien perdre à cette heureuse alliance, en reçoivent au contraire un plus grand relief; et l'œuvre qui en est sortie est d'un exceptionnel attrait. »

(*Journal des Débats.*)

Le Cycle de la Révolution française (1789-1815), par **H. Doniol**, membre de l'Institut. Un volume in-18, broché. 2 fr.

Sommaire : L'Europe contre la France. — Constituante et Constitutionnels. — La « Gironde ». — Le gouvernement de Danton. — Robespierre. — De la Convention au Directoire. — Bonaparte. — Ce qu'a été le Consulat. — La toute-puissance et son lendemain. — Fermeture et rayonnement du Cycle.

L'Enseignement Supérieur en France (1789-1893), par **Louis Liard**, vice-recteur de l'Académie de Paris. Les 2 volumes in-8°, brochés . . . . 15 fr.

« Le premier volume nous montre la décadence et la ruine de l'enseignement supérieur sous l'ancien régime, puis les efforts de la Révolution pour le ressusciter. Le second volume s'ouvre avec l'époque contemporaine, débute par l'analyse et l'appréciation de la loi de l'an X, s'achève par le commentaire de l'article de la loi qui a donné leur état civil aux corps de facultés et met sous nos yeux les destinées du haut enseignement pendant toute la durée de notre siècle. Le livre de M. Liard est un de ceux qui, par l'intérêt du sujet, la fermeté du dessin, la vigueur virile du talent, s'imposent à l'attention et à l'étude. » (Ernest Dupuy. — *Revue bleue.*)

Napoléon Ier et le Monopole universitaire : *Origines et fonctionnement de l'Université impériale*, par **A. Aulard**, professeur à l'Université de Paris. Un vol. in-18, br. . . . 4 fr.

« C'est une œuvre d'histoire technique et non un livre de polémique. La lecture de cet ouvrage est indispensable à quiconque s'intéresse à la fondation et aux débuts de l'Université d'Etat, et à l'histoire du monopole de l'enseignement. » (*Le Correspondant.*)

« M. Aulard s'est placé au point de vue purement historique. Son livre n'en a pas moins, outre sa valeur documentaire, un réel intérêt d'actualité. »

(*Revue des Sciences politiques.*)

« L'auteur se défend de considérations et de vues personnelles; il s'en tient à un récit, à l'exposé des faits authentiques, à l'analyse des documents. Pourtant il ne s'interdit pas de conclure, et ses conclusions, qui attestent son impartialité, sont d'une nouveauté assez imprévue. »

(*Revue Pédagogique.*)

L'Instruction publique en France et en Italie *au XIXe Siècle*, par **Ch. Dejob**, professeur honoraire à l'Université de Paris. Un volume in-18, broché. . . . . 3 fr. 50

En écrivant cette étude, l'auteur a voulu montrer que, dans les conditions présentes de la société, rien de grand et de durable en matière d'instruction publique ne peut se faire que par l'État et que, d'autre part, les professeurs doivent, dans leur enseignement, redoubler d'abnégation. Est-ce à dire que M. Dejob soit partisan du monopole exclusif de l'État? Non, car il estime qu'au lieu d'interdire ou d'entraver les entreprises indépendantes ou rivales, il doit en stimuler l'activité afin de conserver l'émulation entre les divers systèmes d'enseignement.

Rome et Napoléon III (1849-1870) : *Étude sur les origines et la chute du second Empire*, par **Émile Bourgeois**, professeur d'histoire politique et diplomatique à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, et **E. Clermont**, ancien élève de l'École normale supérieure. Un volume in 8° cavalier, broché. 7 fr. 50

« Ce livre est à bien des égards un modèle. Il est écrit avec une minutieuse précision, une scrupuleuse impartialité, mais aussi avec ce sentiment du pittoresque, avec cette émotion contenue, avec cette hardiesse d'appréciations dont l'histoire scientifique a le tort souvent de se défendre. »
(G. Weulersse. — *Revue Politique et Parlementaire.*)

« Le livre de MM. Bourgeois et Clermont est exact comme un inventaire d'archives, passionnant comme un roman, tragique et poignant comme un drame. » (Henri Hauser. — *Le Siècle.*)

« On ne saurait nier le très grand intérêt et la haute valeur documentaire de cet important ouvrage de critique historique. » (*Le Figaro.*)

« Ce livre ne peut manquer d'exciter le plus vif intérêt. Il éclaire d'une lumière définitive et résout complètement un problème passionnément agité : c'est bien la question romaine qui a commandé toute la politique étrangère du second Empire et l'a conduit à la ruine. » (*Le Temps.*)

M. Thiers : le comte de Saint-Vallier; le Général de Manteuffel; la Libération du territoire (1871-1873) : Documents inédits, par **Henri Doniol**, membre de l'Institut. Un volume in-18, 453 pages, broché. . . . . 4 fr.

Les noms qui forment le titre du livre sont ceux des auteurs de notre libération. M. H. Doniol a eu à sa disposition la correspondance quotidienne de M. Thiers avec M. de Saint-Vallier, notre plénipotentiaire, qui trouva en M. de Manteuffel un ennemi particulièrement bienveillant.

Travaillant d'après des documents originaux, il en transcrit les parties essentielles. Dans son récit exact, très vivant, pris sur l'heure même, le caractère des personnages se révèle et leur figure véritable se dessine. L'on voit agir et l'on peut juger Français et Allemands, amis et ennemis. Les faits racontés sont riches en enseignements variés; sur beaucoup de points on est reporté à l'origine de l'état présent de la France.

Cent ans d'Histoire intérieure (1789-1895), par **André Lebon**, professeur à l'École libre des Sciences politiques. Un volume in-18, broché . . . . 4 fr.

M. André Lebon n'a pas voulu refaire ici, après tant d'autres, un manuel d'histoire contemporaine : il a noté seulement les faits les plus caractéristiques et les dates les plus significatives.

Son but a été d'écrire une introduction à l'étude de l'histoire politique de la France au XIXe siècle : il s'est attaché, dans tout le cours du récit, à analyser ce qu'on peut appeler les « facteurs » de l'histoire : l'opinion publique, les partis, le gouvernement; il a écrit l'histoire d'un siècle de vie politique et c'est en cela que réside la nouveauté, l'originalité de son entreprise. Pour faire un tel livre, il fallait être à la fois historien et homme politique. Le style est celui d'un homme d'action; en un tel sujet, il est d'un grand charme.

Le Compagnonnage : son Histoire, ses Coutumes, ses Règlements, ses Rites, par **E. Martin Saint-Léon**. Un volume in-18, XXVIII-374 pages, broché . . . . 4 fr.

Ouvrage couronné par l'Académie française, Prix Fabien.

Cet ouvrage est une étude approfondie sur le Compagnonnage, dont le rôle social a été autrefois si important et qui, en 1841, lors de la publication du célèbre roman de George Sand, *Le Compagnon du Tour de France*, exerçait encore une si grande influence sur la classe ouvrière.

La lecture de ce livre, d'un grand intérêt historique et social, est des plus attachantes. Il n'est peut-être pas, en effet, d'institution plus originale et plus pittoresque que le Compagnonnage avec ses rites mystérieux qui rappellent singulièrement ceux de la Franc-Maçonnerie, avec son tour de France et les coutumes qui s'y rattachent (conduite de Grenoble, hurlements, tapages, chansons de compagnons, etc.). L'auteur qui, depuis plusieurs années, poursuit son enquête, nous apporte les révélations les plus curieuses sur les rites et les usages du compagnonnage de nos jours.

MÉMOIRES ET EXTRAITS HISTORIQUES

Portraits et Récits extraits des prosateurs français du XVIe siècle, par **Paul Bonnefon**. Un volume in-18, 306 pages, broché . . . . 2 fr. 50

Sommaire : La bataille de Marignan (*Le Loyal Serviteur*). — L'entrevue du camp du Drap d'Or (*Fleurange*). — Une éducation au temps de François Ier (*Henri de Mesmes*). — L'armée et les guerres civiles (*François de la Noue*). — L'enfance d'Agrippa d'Aubigné (*Agrippa d'Aubigné*). — La bataille de Ver (*Blaise de Monluc*). — Un épisode de la Saint-Barthélemy (*Marguerite de Valois*). — Un mariage à la cour (*Baron de la Moussaye*). — Fuite de Henri de Navarre (*Agrippa d'Aubigné*). — Les modes italiennes en France (*Henri Estienne*). — Les duels (*Brantôme*). — Les bains de Plombières (*Montaigne*). — Les premières cures d'Ambroise Paré (*Ambroise Paré*). — Les travaux de Bernard Palissy (*Bernard Palissy*). — Les barricades parisiennes (*Pierre de l'Estoile*). — La conversion de Henri IV (*Sully*), etc., etc.

La Société française du XVIIe siècle. Lectures extraites des *Mémoires* et *Correspondances*, par **Paul Bonnefon.** Un volume in-18, 438 pages (3e ÉDITION), broché. . . . . . . 3 fr.

SOMMAIRE : La mort de Henri IV (*Malherbe*). — Un épisode des guerres civiles (*Pontis*). — Richelieu et l'éveil du patriotisme (*Voiture*). — Écoliers et paysans (*Tristan l'Hermite*). — Les trois états du royaume : le clergé, la noblesse, le peuple (*Cardinal de Richelieu*). — Les origines de l'Académie française (*Pellisson*). — La carte du Tendre (*Madeleine de Scudéry*). — L'éducation de Louis XIV (*P. de la Porte*). — Une scène de la Fronde (*La Rochefoucauld*). — L'évasion du Cardinal de Retz (*Cardinal de Retz*). — Une visite à Port-Royal-des-Champs (*Mlle de Montpensier*). — Médecins et chirurgiens (*Gui Patin*). — Colbert (*Ezéchiel Spanheim*). — Mme de Maintenon (*Saint-Simon*). — La tragédie à Saint-Cyr (*Mme de Caylus*). — La province : les Etats de Bretagne (*Mme de Sévigné*). — Le centre de la France (*La Fontaine*). — Le budget d'un ménage (*Mme de Maintenon*), etc.

La Société française du XVIIIe siècle. Lectures extraites des *Mémoires* et *Correspondances*, par **Paul Bonnefon.** Un volume in-18, 440 pages (3e ÉDITION), broché. . . . . 3 fr.

SOMMAIRE : Une scène scandaleuse sous la régence (*Jean Buvat*). — Bourgeois et bourgeoises de Paris (*Marivaux*). — Le système de Law (*Voltaire*). — Dubois cardinal et ministre (*Saint-Simon*). — Le ministère du cardinal Fleury (*C^al de Bernis*). — Misère des campagnes sous Louis XV (*Mis d'Argenson*). — Querelles du clergé et du Parlement (*Voltaire*). — L'attentat de Damiens (*C^al de Bernis*). — Louis XV dans sa famille (*Mme Campan*). — Montesquieu (*le P. Castel*). — Voltaire (*P^ce de Ligne*). — Rousseau (*Corancez*). — Diderot (*Garat*). — Une présentation à la cour (*B^onne d'Oberkirch*). — L'Affaire du Collier (*Bon de Besenval*). — Tableau de Paris sous Louis XVI (*S. Mercier*). — La convocation des Etats généraux (*Bon de Gauville*). — La prise de la Bastille (*Dussault*), etc.

Journal de l'Estoile : EXTRAITS, publiés par **Armand Brette.** Introduction par Edme Champion. Un vol. in-18, br. . . 4 fr.

Le *Journal de l'Estoile*, malaisément accessible au grand public, méritait à tous égards qu'on en tirât ce qu'il renferme de précieux pour la connaissance d'une période tragique de notre histoire, comme aussi ce qu'il a souvent d'agréable, de piquant, de vif et de pittoresque. Nul témoin n'est plus important, pour l'époque si étrangement troublée qui va de l'avènement de Henri III à la mort de Henri IV, que ce bon Français, curieux et avisé, auquel tous les fanatismes furent en horreur.

La substantielle Introduction de M. Edme Champion et l'instructive Étude bibliographique de M. Armand Brette ajoutent à l'intérêt de ce volume, qui est d'une lecture facile et extrêmement attachante.

Correspondance de Gui Patin (*La France au milieu du XVIIe Siècle* (*1648-1661*) : EXTRAITS, publiés par **Armand Brette.** Introduction par Edme Champion. In-18 (2e ÉDITION), br. 4 fr.

« Médecin renommé, doyen de la Faculté de Paris, Gui Patin a donné dans sa correspondance une véritable chronique des faits divers et des dessous de l'histoire du XVIIe siècle. M. Brette a borné ses extraits à la période comprise entre le début de la Fronde et la mort de Mazarin : c'est la plus troublée, par conséquent aussi la plus vivante, et celle qui offre le plus d'observations piquantes à un témoin sincère et peu flatteur, comme l'était Gui Patin. C'est l'histoire du XVIIe siècle vu par ses vilains et ses petits côtés. Mais ce sont ceux-là mêmes qu'il importe le plus de mettre en lumière. »

(M. MARION. — *Revue Universitaire.*)

Journal du Marquis d'Argenson (*La France au milieu du XVIIIe Siècle*) : Extraits, publiés par **Armand Brette.** Introduction par Edme Champion. Un volume in-18, br. . . . **4** fr.

« Rien n'est plus attachant et plus instructif pour l'histoire du temps que ce volume commode où sont résumés les sentiments, les idées et les vues d'un homme de sens solide et avisé, qui, bien que zélé royaliste, ne craint pas, en maintes occasions, de parler librement et de censurer les imprudences commises ou les abus pratiqués sous les regards du maître. »
(*Journal des Débats.*)

« Ce volume, formé d'extraits empruntés à la partie la plus intéressante du *Journal* de d'Argenson, peut pénétrer partout et il permettra aux chercheurs de vérité de bien connaître d'Argenson, l'homme, son milieu et son temps. »
(*Revue Politique et Parlementaire.*)

Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Révolution française (*Année 1789*), par **H. Monin,** docteur ès lettres, professeur au Collège Rollin. Un volume in-18, broché. **3 fr. 50**

L'auteur a imaginé qu'un bourgeois de Paris a eu le loisir de noter jour par jour les menus faits ou les grandes choses dont il était le témoin. Ce journal, fictif par la forme, n'est pas romanesque. Le cadre même, choisi par l'auteur, lui imposait un respect scrupuleux de l'histoire. Rendre vivante et familière une grande époque, en faciliter l'étude, éveiller dans l'esprit la curiosité de l'histoire pure, tel est le but que M. Monin a su atteindre.

Cinquante ans d'amitié : *Michelet-Quinet* (*1825-1875*), par Mme **Edgar Quinet.** Un volume in-18 (2e édition), broché. **3 fr. 50**

« Sous ce titre, Mme Edgar Quinet nous donne un livre à la fois noble et touchant. C'est l'histoire de la grande, de l'immuable amitié qui a uni Quinet et Michelet, histoire faite par les deux amis eux-mêmes dans leur correspondance. Le lecteur, s'il a la curiosité des grands événements et de leurs causes, trouvera dans ce livre une ample moisson de remarques suggestives, et s'il veut simplement entrer en communication plus intime avec la mémoire de Quinet et avec celle de Michelet, goûtera le charme infini de cette longue liaison. »
(*Le Temps.*)

Discours et Opinions de Jules Ferry, publiés avec commentaires et notes, par **Paul Robiquet,** avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, docteur ès lettres (7 *volumes*).
Chaque volume in-8° cavalier, broché. . . . . **10** fr.

« Le souci de l'exactitude a obligé l'auteur à nous présenter les discours de Jules Ferry tels qu'ils sont reproduits dans les documents parlementaires. Cet important recueil offrira ainsi une abondante collection de témoignages aux historiens à venir. » (Gaston Deschamps. — *Le Temps.*)

« Il est intéressant, à travers tant de pages, de suivre Jules Ferry comme l'un des porte-paroles les plus éloquents du parti républicain. On voit combien peu, de la situation d'opposant à celle de gouvernant, ont varié ses idées sur les droits de l'Etat, sur le développement de la démocratie par l'instruction, sur le relèvement de la France par la démocratie. A plus d'un titre, cette publication nous est précieuse : elle mérite de prendre place à côté de celle des discours de Thiers, de Jules Favre, de Gambetta. Ce sont là les vraies sources, les sources vives de notre récente histoire. » (*Revue bleue.*)

Choix de Discours de Charles Floquet (1885-1896). Deux volumes in-8°, avec un portrait de Ch. Floquet et deux autographes en fac-similé. Les deux volumes in-8°, brochés . . . . . **12 fr.**

« Ces deux volumes, qui sont un pieux hommage, ont en même temps une valeur scientifique. Les textes qu'ils groupent et mettent à la disposition des historiens, dans un format maniable, sont des documents importants pour l'histoire de la troisième République. »

(*Revue d'Histoire moderne et contemporaine.*)

« Il est toujours bon de publier les discours marquants des hommes politiques d'importance : les vieux y retrouvent avec émotion le souvenir des luttes passées, des grandes batailles livrées en commun, les jeunes y puisent des exemples salutaires, la fidélité aux principes, le respect de l'idéal, la foi dans l'avenir : on lira donc avec profit ces discours prononcés par Floquet dans les dix dernières années de sa vie. » (*La République française.*)

Une Évasion : *Souvenirs de 1871*, par **Auguste Burdeau.** Un volume in-18, broché. **1 fr. 25**

Le récit de cette évasion, très simplement racontée par Burdeau, est empreint d'une crânerie gaie, bon enfant, spirituellement et foncièrement française. Il renferme une belle leçon de patriotisme, de dévouement, d'amour du pays et d'espoir dans son relèvement.

Souvenirs de la Guerre du Transvaal, par **H. Lecoy de la Marche,** ancien officier d'artillerie, commandant d'un détachement français au Transvaal. Un vol. in-18, broché. **3 fr. 50**

De tous les ouvrages français consacrés à la guerre du Transvaal, ce journal d'un volontaire, ancien officier qu'un sentiment généreux et désintéressé conduisit dans l'Afrique du Sud, est sans doute le plus vivant et le plus instructif. L'auteur a le coup d'œil rapide et sûr qu'on pouvait attendre d'un homme du métier ; mais ce qu'il a vu, il sait nous le faire voir : aucune recherche de l'effet littéraire, l'impression directe et forte de la réalité, les choses et les gens évoqués d'un trait net et précis.

MONOGRAPHIES

Les Héros, le Culte des Héros et l'Héroïque dans l'Histoire, par **Thomas Carlyle.** Traduction et introduction par Jean Izoulet, professeur au Collège de France. Un volume in-18 (9e Édition), broché. . . . . **3 fr. 50**

Ce livre, relativement très court, est d'une variété et d'une richesse surprenantes. Il comprend six chapitres, tous sur le Héros, mais sur le Héros considéré tour à tour comme Dieu, Prophète, Poète, Prêtre, Homme de lettres, Roi, et tour à tour incarné dans Odin, Mahomet, Dante et Shakespeare, Luther et Knox, Johnson, Rousseau et Burns, Cromwell et Napoléon. Mais ce qui donne à ce livre des *Héros* un intérêt supérieur, c'est qu'il constitue le jugement le plus profond et le plus puissant qui ait encore été porté sur l'évolution de l'âme européenne, et sur la crise religieuse et politique dont sont tragiquement travaillés les temps modernes.

Le Mois de Jeanne d'Arc : *Éphémérides pour chaque jour de mai*, par **Joseph Fabre**. Introduction par le Général Davout. Un volume in-18, broché . . . . 3 fr. 50

Ouvrage couronné par l'Académie française, Prix Guizot.

« Depuis plus de douze ans, M. Joseph Fabre s'est voué à cette vierge, objet de son culte et de son adoration. Parlant pour elle, écrivant pour elle, voyageant pour elle, il a mérité qu'un bel esprit, M. Legouvé, doyen de l'Académie française, dit de lui : « C'était l'historien de Jeanne d'Arc; aujourd'hui, c'est son canonisateur laïque. »

(*Rapport de Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Acad. française.*)

La Fayette dans la Révolution, par **Henri Doniol**, membre de l'Institut. Un volume in-18, broché. . . . . 2 fr. 50

M. Doniol étudie avec une sympathie éclairée les trois grandes périodes proprement révolutionnaires de la vie de La Fayette : les années d'Amérique, les années de pouvoir et de prison d'État, les années de liberté à la veille du Consulat. La noble figure de La Fayette se détache en pleine lumière dans ces pages sobres et vigoureuses.

M. Thiers, *Président de la République*, par **Henri Doniol.** Un volume in-18, broché . . . . 2 fr. 50

Sommaire : Récits et documents des jours d'alors. — Le lendemain de Sedan. — A Paris le 18 mars. — L'Assemblée nationale. — Le chef du pouvoir exécutif et la « Droite ». — Le Président de 1871 devant l'Histoire.

Mac-Mahon, par **Germain Bapst.** Une brochure in-16. 1 fr.

C'est sur des documents inédits, inconnus, secrets même, que Germain Bapst a recomposé le récit rapide et animé de la vie du maréchal de Mac-Mahon.

Le Général Lapasset (1817-1875), par **Un ancien Officier de l'Armée du Rhin** : I. *Algérie.* — II. *Algérie-Metz.* Les 2 volumes grand in-8°, avec portraits, illustrations et cartes, brochés. 20 fr.

Ouvrage couronné par l'Académie française, Prix Marcelin-Guérin.

Outre l'intérêt qu'elles présentent au point de vue militaire, ces pages contiennent de précieux renseignements sur l'Algérie, sur sa pacification après la conquête, sur les insurrections de 1864 et de 1871, et des vues très nettes sur l'œuvre de la colonisation à laquelle Lapasset avait su faire coopérer les indigènes. Le général apparaît incontestablement comme une des plus sympathiques et des plus éminentes figures militaires de la fin du second Empire.

Un Ministre : Victor Duruy, par **Ernest Lavisse**, de l'Académie française. Un volume in-18, broché. . . . . . . 2 fr. »

« On trouvera dans ces pages des détails peu connus et intéressants sur les débuts de Duruy professeur, sur ses travaux d'historien, son arrivée aux affaires, les luttes qu'il eut à soutenir contre les adversaires de ses idées de réformes, enfin de touchants souvenirs de son intimité. Ce petit livre fait également honneur à celui qui l'a inspiré et à celui qui l'a pieusement écrit. »

(*La République française.*)

DIVERS

Extraits des Chroniqueurs français du Moyen Age. Édition L. Petit de Julleville. In-18, br..... 2 fr. 50

Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence, de Montesquieu. Édition G. Compayré. In-18, br... 1 fr. 50

Histoire de Charles XII, de Voltaire. Édition M. Wahl. In-18, br. 2 fr.

Le Siècle de Louis XIV, de Voltaire. Édition A. Rébelliau et M. Marion. In-18, br..................... 4 fr.

Précis du Siècle de Louis XV, de Voltaire. Edition Maurice Fallex. In-18, br.................... 3 fr.

France et Français. Textes extraits de J. Michelet. In-18, 50 gravures, cart........................ 1 fr. 25

Le Pays de France. Description, Histoire, Institution, par P. Foncin. In-18, illustré, br............ 1 fr. Cartonné............ .... 1 fr. 25

Géographie historique, par P. Foncin. In-18, 48 cartes, 50 fig., cart. 6 fr. Relié toile............... 7 fr. 50

Petite Histoire de la Civilisation française, depuis les origines jusqu'à nos jours, par Alfred Rambaud. In-18, 420 gravures, cart. 1 fr. 75

Petite Histoire de Paris : Histoire, monuments, administration, environs, par Fernand Bournon. In-18, 141 vign. et plans, cart. 1 fr. 60

Histoire de Bretagne, par Ch.-V. Langlois. In-18, 28 gravures, 3 cartes, cartonné..................... 1 fr.

Histoire de la Tunisie, depuis les origines jusqu'à nos jours, par Gaston Loth. In-18, 2 cartes en couleur hors texte, cart.......... 2 fr. 25
Couronné par l'Académie française.

Biographies et scènes historiques des temps anciens et modernes, par Ch. Normand. In-18, 64 gravures, cartonné................. 1 fr. 50

TABLEAUX MURAUX D'HISTOIRE

par Ernest Lavisse et A. Parmentier

10 Tableaux *en couleur* sur 5 cartons double face (1m20×1m).

Tableaux 1 (**Gaule**) et 1 *bis* (**Mérovingiens et Carolingiens**). Les 2 tableaux, sur 1 cart., avec *Notice*. 8 fr.

Tableaux 2 et 2 *bis* (**Moyen Age**). Les 2 tableaux, avec *Notice*... 8 fr.

Tableaux 3 et 3 *bis* (**Monarchie absolue**). Les 2 tableaux, sur 1 carton, avec *Notice*............. 8 fr.

Tabl. 4 et 4bis (**Monarchie absolue**, *suite*). Les 2 tabl., avec *Notice*. 8 fr.

Tableaux 5 (**Révolution et Empire**) et 5 *bis* (**Civilisation contemporaine**). Les 2 tableaux sur 1 carton, avec *Notice*................................ 8 fr.

(*Demander le prospectus-spécimen en couleur.*)

CONDITIONS D'ENVOI DES « TABLEAUX D'HISTOIRE »

4 tableaux (sur 2 cartons double face) peuvent être expédiés, en France, en un colis postal de 5 kil. et les 10 tableaux (sur 5 cartons double face), en un colis de 10 kil. — Ajouter : pour un colis de 5 kil., **1** fr. **90**; pour un colis de 10 kil., **2** fr. **35**, prix de l'emballage et du port à la gare la plus rapprochée).

HISTOIRE POLITIQUE
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE

Origines et Développement de la Démocratie et de la République (1789-1804)

PAR

A. AULARD
Professeur à l'Université de Paris.

Un volume in-8° raisin, 816 pages, broché. . . . . . . **12** fr.
Relié demi-chagrin, tête dorée. **16** fr.

EXTRAITS DE LA PRESSE

« M. Aulard est aujourd'hui l'homme qui sait le plus complètement l'histoire de la Révolution. Vingt années de travail ininterrompu lui ont donné, avec une science extraordinairement riche des sources originales, un sens parfaitement sûr de ce qui est essentiel, de ce qui mérite de survivre parmi l'amas des documents inventoriés et publiés. Seul peut-être, il pouvait dire aujourd'hui ce que l'histoire scientifique sait de la Révolution. Et ce beau livre, où tout est solide et inspire confiance, est écrit dans une forme lucide, séduisante et aisée. » (*Revue de Paris.*)

« On sait que le savant professeur à la Sorbonne s'est donné pour tâche d'appliquer dans toute leur rigueur les principes de la méthode historique à l'histoire d'une époque si étrangement défigurée par la passion et la légende. C'est dire l'intérêt, la nouveauté et la portée de cet ouvrage considérable. » (*Le Temps.*)

« Livre définitif où, pour la première fois, l'Histoire de la Révolution est présentée par un savant qui veut faire œuvre d'historien et non pas plaider une thèse. » (*Le Figaro.*)

« M. Aulard suit à travers la Révolution le développement des principes politiques apparus à son origine, étudie la formation des partis, leurs idées et leurs luttes, les vicissitudes de l'opinion publique, le progrès des institutions. Son livre se recommande à tous. »
(*Revue d'Histoire moderne et contemporaine.*)

« Ce livre est pour l'époque révolutionnaire ce qu'est le livre de M. Seignobos pour l'Europe contemporaine : un excellent instrument de travail, un guide clair et sûr, en même temps qu'un modèle de science nette probe et féconde. » (Ch. Dufayard. — *Revue de synthèse historique.*)

HISTOIRE GÉNÉRALE

DU IVe SIÈCLE A NOS JOURS

Ouvrage publié sous la direction de

Ernest LAVISSE
de l'Académie française,
Professeur à l'Université de Paris.

Alfred RAMBAUD
Membre de l'Institut,
Professeur à l'Université de Paris

OUVRAGE COMPLET EN 12 VOLUMES

I. **Les Origines (395-1095).**
II. **L'Europe féodale; les Croisades (1095-1270).**
III. **Formation des grands États (1270-1492).**
IV. **Renaissance et Réforme; les nouveaux mondes (1492-1559).**
V. **Les Guerres de religion (1559-1648).**
VI. **Louis XIV (1643-1715).**
VII. **Le XVIIIe siècle (1715-1788).**
VIII. **La Révolution française (1789-1799).**
IX. **Napoléon (1800-1815).**
X. **Les Monarchies constitutionnelles (1815-1847).**
XI. **Révolutions et Guerres nationales (1848-1870).**
XII. **Le Monde contemporain (1870-1900).**

Chaque volume in-8° raisin, broché . . . . **16 fr.**
Relié demi-chagrin, tête dorée. **20 fr.**

« L'*Histoire générale* n'a pas besoin de réclame. Du titre, l'ouvrage tient toutes les promesses. C'est assurément la plus générale de nos histoires, et elle vient à son heure pour marquer une étape de l'exploration entreprise au cours de notre siècle dans toutes les régions du passé. Elle a sa place marquée et assurée dans la bibliothèque des hommes d'étude. »
(*Journal des Débats.*)

« Cette histoire universelle présente le double avantage d'être une histoire suivie, par périodes chronologiques, et d'être l'œuvre d'hommes qui sont des garants sûrs de son exactitude scientifique. Elle est le livre de chevet des professeurs et des étudiants d'histoire et doit trouver des lecteurs de toute catégorie. »
(*Revue critique d'Histoire et de Littérature.*)

« Ces douze volumes constituent le meilleur, le plus complet, le seul manuel d'histoire générale que nous possédions en France. »
(*Revue d'Histoire moderne et contemporaine.*)

Envoi franco du Prospectus **Histoire générale,** *sur demande.*

621-14. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 5-14.

LIBRAIRIE ARMAND COLIN, 103, Boulevard St-Michel PARIS

La Russie et la Guerre, par Grégoire Alexinsky, ancien député à la Douma. Un volume in-18, broché. . . . **3 50**

Le Groupe socialiste du Reichstag et la déclaration de guerre, par P.-G. La Chesnais. Un vol. in-18, broché. **1 50**

La Serbie : *la Serbie et son histoire, les victoires serbes, le peuple serbe,* par Victor Bérard. Avec un Avant-propos de M. Mil. R. Vesnitch. Une brochure in-18. . . . **» 50**

Karl Marx, pangermaniste, *et l'Association internationale des Travailleurs, de 1864 à 1870,* par James Guillaume. Un volume in-18, broché. **1 50**

Les Origines de la Guerre européenne, par Auguste Gauvain. Un volume in-18, broché. **3 50**

La Guerre vue d'une Ambulance, par l'abbé Félix Klein, aumônier de l'Ambulance américaine. Un volume in-18, avec 12 documents photographiques, broché . . . **3 50**

La Monarchie des Habsbourg, par Henry Wickham Steed. Traduction de Firmin Roz. Un fort vol. in-18, br.. **4 »**

La Question Polonaise, par R. Dmowski. Traduit du polonais par V. Gasztowtt. Préface de A. Leroy-Beaulieu. Un vol. in-18, 1 carte hors texte, broché . . . . . . **4 »**

L'Impérialisme allemand, par Maurice Lair. Un volume in-18, broché **3 50**

Ouvrage couronné par l'Académie française.

La Fondation de l'Empire Allemand (1852-1871), par Ernest Denis. Un volume in-8 cavalier, broché. . . . . . . **10 »**

Imp. de Vaugirard, H.-L. Motti, Directeur, 12-13, Impasse Ronsin. — Paris.